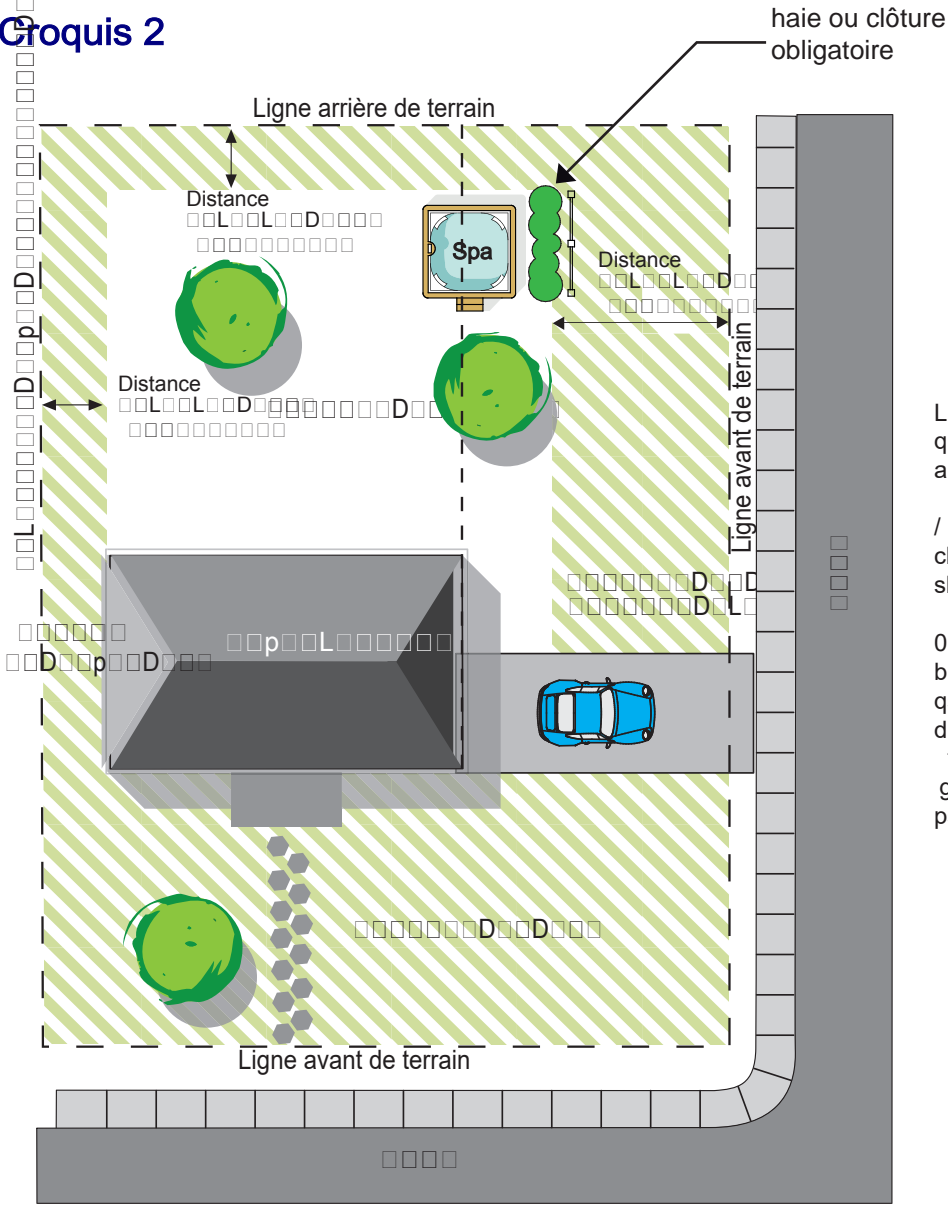


Groquis 2



- Localisation non autorisée
- Distance minimale de dégagement
- Limites du terrain

Lmrc / 8 Sl qn cr slc n rc dmp c nmsp sl qn
 qmlr srmpgq b lq amsp t lr qcamlb gpc9 sv
 amlbgrgmlqqsgt lrcq8

/ slcbgqr lac glg cbc1 rpcqbmgr rpcpcqncar c
 clrpc cqn cr slc gelc t lrcrlrpc n rc dmp ccr
 slc gelc t lr9

0 slca rpsc ms slcf gc mn osc s mglq6. cr
 b%slcf srcsp glg cbc/3 rpcbmgr rpcg n lr c
 qsp rmsrc mlescsp b%sl a r bsqn ms bc n rc
 dmp cosg d grd ac slcpsc osg cqr amlr ges amsp
 t lrqcamlb gpc clrpcacqn msacrrcn rc dmp crslc
 gelc q n p lr amsp t lrqcamlb gpcbc %c npgqcb%slc
 psc,

***MISE EN GARDE:** Les renseignements fournis sont approximatifs et ne constituent pas une garantie. Le plan est à titre indicatif. Les dimensions et les surfaces sont données à titre indicatif. Les limites de terrain sont indiquées à titre indicatif. Les distances de dégagement sont indiquées à titre indicatif. Les localisations non autorisées sont indiquées à titre indicatif. Les limites de terrain sont indiquées à titre indicatif. Les distances de dégagement sont indiquées à titre indicatif. Les localisations non autorisées sont indiquées à titre indicatif.

Pour plus de renseignements, communiquez avec un agent du Centre de service à la clientèle au 418-839-2002 ou visitez le [www.ville.levis.qc.ca/DE](http://ville.levis.qc.ca/DE)